

## **Guide pour l'organisation des enseignements dans les cursus bilingues français-occitan du 1<sup>er</sup> degré public**

*(Septembre 2024)*

### **Préambule :**

Ce document vise à encadrer l'enseignement bilingue français-occitan proposé dans les écoles du département que ce soit par la parité horaire hebdomadaire ou par l'enseignement bilingue par la méthode dite immersive.

La langue de communication utilisée par les personnels de l'école à destination des parents d'élèves et des partenaires institutionnels est le français. L'occitan peut également être associé au français au travers de documents bilingues.

L'objectif des classes bilingues de la maternelle au lycée, est d'assurer une maîtrise équivalente du français et de l'occitan. Avec l'enseignement bilingue, l'occitan, n'est plus seulement la langue enseignée mais devient langue d'enseignement d'autres disciplines. Dans le 1<sup>er</sup> degré, cet enseignement visera donc à :

- Atteindre le niveau en langue occitane, requis par la circulaire du 14 décembre 2021.
- Mettre en place un enseignement de plusieurs disciplines en occitan (au sein d'une même discipline et selon les sujets abordés, un changement de la langue d'enseignement pourra être envisagé entre les séquences),
- Améliorer l'apprentissage du français par comparaison de langues
- Développer l'interdisciplinarité et favoriser les acquisitions culturelles liées au patrimoine dans lequel s'inscrit la langue occitane (histoire, géographie, littérature, arts...),
- Permettre une ouverture vers les autres langues vivantes et développer la compétence plurilingue.

## Sommaire

- I. Les textes relatifs à l'enseignement bilingue en langue régionale
- II. L'information des familles et inscription des élèves
  - a. L'information
  - b. L'inscription
  - c. Mode opératoire
  - d. Fidélisation des élèves
- III. Organisation des cursus et concertation des équipes
  - a. Principes
  - b. Evaluation
  - c. Concertation des équipes / Formation des enseignants
  - d. Repères pour organiser les enseignements

### I. Les textes relatifs à l'enseignement bilingue en langue régionale

. Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République

<https://www.education.gouv.fr/loi-ndeg2013-595-du-8-juillet-2013-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-refondation-de-l-ecole-5618>

• Article L. 312-10 du Code de l'éducation

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006182403/#LEGISCTA000006182403](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006182403/#LEGISCTA000006182403)

• BO n°33 du 13 septembre 2001 Développement de l'enseignement des langues régionales

<https://www.education.gouv.fr/bo/2001/33/default.htm>

• Circulaire du 14 décembre 2021 <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo47/MENE2136384C.htm>

• Cadre Européen de référence commun pour les langues (CECRL)

<https://eduscol.education.fr/1971/cadre-europeen-commun-de-reference-pour-les-langues-cecrl>

## II. L'information aux familles et inscription des élèves

### a. L'information aux familles :

En amont de l'inscription, les élèves et leur famille sont informés de ce dispositif notamment par le biais des documents inter-académiques ci-dessous :



### b. L'inscription des élèves :

Tous les enfants peuvent être inscrits quelles que soient leurs compétences scolaires, mais il est préférable de commencer tôt. *Pour les élèves résidant dans une commune dont les écoles ne proposent pas un enseignement de langues régionales, se référer à l'article L. 212-8 du Code de l'éducation.*

Dans le département de la Lozère, hormis cas particuliers, l'entrée en cursus bilingue s'effectuera en maternelle. Toutefois, une inscription à l'élémentaire sera possible :

- **pour élèves venant d'autres cursus bilingues** et ce, quel que soit le niveau de classe,
- **pour les élèves entrant au CP et ayant découvert l'occitan comme langue singulière** en maternelle,
- **pour les élèves ayant des compétences avérées en occitan ou une appétence solide pour les langues, mais après concertation au sein de l'équipe pédagogique.** Il est recommandé d'en référer à la mission départementale « occitan » de la DSDEN qui mettra à disposition des outils afin que l'équipe pédagogique de l'école fasse passer un test à l'élève si cela doit s'envisager.

La fiche personnelle de l'élève doit être mise à jour via l'application ONDE en y ajoutant un dispositif bilingue et en indiquant l'occitan comme langue enseignée.

### c. Mode opératoire :

### Temps 1 :

Au cours du premier trimestre de l'année scolaire, l'école accueillant le cursus bilingue diffuse un questionnaire d'intention et les documents d'information auprès des familles ayant des enfants en âge d'intégrer le cursus bilingue l'année scolaire suivante. Lorsque la commune dispose de plusieurs écoles dont une présentant un cursus bilingue, les questionnaires et les documents de présentation sont **diffusés par chaque école**. Si le cursus débute dès la petite section la procédure reste identique et les écoles de la commune travailleront en concertation avec les services de la Mairie et avec l'école accueillant le cursus bilingue.

### Temps 2 :

Quel que soit le résultat du questionnaire d'intention, il est recommandé ensuite de **proposer une réunion d'information avec les familles**. Pour aider les équipes pédagogiques, le CPD LVR met à disposition une fiche d'information sur laquelle sont rassemblés des points à aborder, des questions-réponses... Lors de ces réunions, la présence d'enseignants de cycles 2 et 3 est souhaitable afin de présenter le cursus bilingue dans son intégralité et sa mise en œuvre (organisation, attendus, poursuite au collège...). De plus, la présentation d'outils utilisés par les élèves est judicieuse pour éclairer les parents.

Les familles sont informées de leur engagement dans le projet au moment de l'inscription mais la réintégration de l'élève dans un cursus d'enseignement non-bilingue peut être envisagée à tout moment de la scolarité.

### **d. Fidélisation des élèves (voir partie IV également) :**

L'école vise à fidéliser les élèves. Il est donc recommandé d'accompagner les familles tout au long du cursus bilingue pour apporter un éclairage sur les spécificités, les contenus, les perspectives afin de construire un cadre rassurant et motivant. Ainsi, plusieurs actions peuvent y contribuer comme par exemple :

- S'appuyer sur les atouts de la langue pour valoriser cet enseignement,
- Diffuser les productions des élèves, les livrets scolaires pour rendre compte des progrès de l'élève,
- Participer à des projets départementaux ou autres projets (inter-cycles, dans le cadre de la liaison CM2-6ème),
- Lever les doutes quant aux apprentissages, rappeler les particularités du dispositif,
- Manifestations au sein de l'école,
- Correspondance scolaire, sorties scolaires.

### III. Organisation des cursus et concertation des équipes

#### a. Principes :

Le projet bilingue doit figurer dans le projet d'école. Par ailleurs, des projets départementaux peuvent être déployés dans les classes bilingues ou au sein des cycles, tout comme des initiatives rassemblant l'ensemble des sections bilingues et non bilingues.

L'enseignement bilingue repose soit sur la parité horaire hebdomadaire dans l'usage des deux langues, soit sur la méthode dite immersive.

En dehors de la langue occitane, les objectifs et les compétences visés sont identiques à ceux de la voie non bilingue y compris pour la / les langue(s) vivante(s) étrangère(s) enseignée(s).

L'utilisation de la langue occitane lors d'échanges formels (en dehors de séances d'apprentissage) est à encourager car elle participe pleinement au développement du répertoire linguistique de l'élève.

Une séance menée en occitan vise à acquérir des compétences disciplinaires et linguistiques notamment des savoir-faire de communication (écouter et comprendre, parler, lire, écrire, interagir). Cette séance permet à l'élève de répéter, reformuler, de produire avec aide / puis sans aide / dans un cadre sécurisant.

L'affichage de la classe, un étayage et la généralisation de cette approche aide l'élève à s'inscrire dans cette démarche d'apprentissage inhérente aux classes bilingues. Un recours au français est possible s'il correspond à une réflexion pédagogique et didactique, mais ne doit pas altérer les objectifs de communication visés en langue 2.

L'alternance entre les langues d'enseignement et leur comparaison favorise un renforcement des concepts disciplinaires et linguistiques étudiés.

#### b. Evaluation des élèves :

Partie intégrante des apprentissages, les compétences spécifiques à l'occitan sont évaluées et communiquées aux familles. Les niveaux de compétence attendus : **au moins le niveau A2 dans toutes les activités langagières et B1 dans plusieurs d'entre elles à la fin du cycle 3**. Il peut être considéré que le niveau à atteindre pour la fin du cycle 2 est A1 dans toutes les compétences et A2 dans plusieurs d'entre elles.

L'évaluation de la langue occitane à l'oral et à l'écrit peut avoir lieu au cours d'activités relevant de tous les champs disciplinaires. Des observations menées lors des séances favorisent l'évaluation des compétences orales et les outils numériques peuvent y contribuer.

L'équipe académique des CPD LVR propose un protocole d'évaluation et les exercices correspondants pour les élèves des cycles 2 et 3. (niveaux A1 et A2)

### **c. Concertation des équipes bilingues / Formation des enseignants bilingues :**

Au cours de l'année scolaire, dans le cadre de l'organisation pédagogique impulsée par les directeurs, **4 à 5 réunions entre enseignants bilingues sont à prévoir dans le cadre des concertations pédagogiques.**

Le Conseiller pédagogique occitan co-animera ces temps de réflexion.

Le CPD propose au sein des plans de formation et d'animations pédagogiques, des formations spécifiques dédiées à l'ensemble des enseignants bilingues du département.

### **d. Repères pour organiser les enseignements :**

#### Notes et sites ressources :

Des notes et des ressources sont régulièrement diffusées via M@gistere notamment. Il appartient aux enseignants concernés et aux équipes de direction d'en prendre connaissance.

#### Les répartitions (voir exemples en page suivante)

Pour les écoles fonctionnant selon le principe de parité horaire, la répartition entre les temps en occitan et en français est identique, le temps consacré aux langues vivantes étrangères étant décompté.

Pour l'enseignement par immersion, le temps de pratique de chacune des deux langues peut varier dans la semaine, l'année scolaire ou encore à l'échelle des cycles, en fonction des besoins effectivement constatés.

L'emploi du temps de la classe bilingue reflète la ventilation des matières selon les deux langues d'enseignement. D'un point de vue pratique, l'enseignement en occitan concerne la lecture, les mathématiques, la grammaire, mais aussi l'histoire-géographie, les sciences, l'EPS et l'éducation artistique, tout en faisant appel aux outils numériques.

Exemples de répartitions :

#### 1) Ecoles fonctionnant selon le principe de Ronjat (1 maître 1 langue) :

	<b>lundi</b>	<b>mardi</b>	<b>jeudi</b>	<b>vendredi</b>
<b>Matin</b>	classe 1 occitan	classe 2 occitan	classe 1 occitan	classe 2 occitan
<b>Après-midi</b>	classe 2 occitan	classe 1 occitan	classe 2 occitan	classe 1 occitan

2) Ecoles fonctionnant selon le principe 1 maître, 2 langues :

	<b>lundi</b>	<b>mardi</b>	<b>jeudi</b>	<b>vendredi</b>
<b>Matin</b>	classe entière français	classe élèves bilingues	classe entière français	classe élèves bilingues
<b>Après-midi</b>	classe élèves bilingues	classe entière français	classe élèves bilingues	classe entière français

3) Ecoles fonctionnant par approche immersive :

- Cycle 1 et CP : seule la langue occitane est langue d'enseignement.
- CE1 : introduction de l'enseignement en français à raison de 3 h par semaine.
- A partir du CE2 : augmentation d'une heure par semaine de l'enseignement en français, pour arriver en CM2 à la répartition suivante : 18h en occitan, 6h en français.

Pour les élèves des cycles 2 et 3, le temps dédié à l'ELVE (Enseignement de langue vivantes étrangères) est réparti équitablement sur les créneaux d'enseignement dans les deux langues.

Je souhaite que ce partage d'informations auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs du département soit utile à la compréhension des enjeux de l'enseignement bilingue de l'occitan, et encourage la poursuite du déploiement de l'occitan dans le département.

Le Directeur Académique



David Raymond